



**Comité National d'Évaluation
des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel**

Bulletin N° 24 - novembre 1997
43 rue de la Procession - 75015 Paris
Publications : (33) 01-55-55-63-84 - Télécopie : (33) 01-55-55-63-94

RÉFLEXIONS SUR LE SITE UNIVERSITAIRE LYONNAIS

L'ÉVALUATION PAR LE CNE

Une démarche innovante

Le Comité national d'évaluation répond au souci permanent de faire évoluer sa doctrine : le monde de l'enseignement supérieur change et, avec lui, la démarche d'évaluation.

Les liens de l'enseignement supérieur avec les collectivités territoriales et les entreprises se développent et les établissements d'enseignement supérieur sont désormais amenés non plus seulement à coexister, mais à collaborer. Il est donc apparu nécessaire au Comité d'élargir et d'approfondir l'examen de l'ensemble des établissements présents sur un même site universitaire ; site qui trouve son identité dans des spécificités scientifiques, industrielles et économiques, mais aussi dans son histoire, sa culture propre.

Le site universitaire

La démarche du CNE vise à mettre en évidence les particularités d'un site universitaire, en analysant la cohérence des politiques menées par les établissements et les collectivités territoriales, les interrelations entre les divers établissements et les échanges qu'ils entretiennent avec de multiples partenaires.

Toutefois, il est utile de rappeler que la réflexion du Comité respecte sa mission qui est celle d'évaluer des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, et non les politiques publiques.

Ainsi, le Comité national d'évaluation s'attache-t-il à caractériser, au niveau régional, le potentiel de formation et de recherche d'un ensemble géographique donné. Il cherche à observer :

- d'une part, ce que ce potentiel apporte et peut encore apporter à son environnement ;
- d'autre part, de quelle façon ses partenaires inter-agissent avec lui, le limitent ou l'enrichissent.

Pour ce faire, il situe, comme il convient, son analyse au-delà des enjeux immédiats, partisans ou politiques.

Le site ne se confond ni avec les structures qui tentent de l'organiser, ni avec les découpages administratifs.

Une double approche

Le premier programme de cette nature a concerné le site lyonnais.

Pour mener à bien son projet, le CNE a mené parallèlement deux types d'approche :

- D'une part le Comité a évalué 8 établissements implantés à Lyon.
 - 3 universités : Lyon I-Claude Bernard ; Lyon II-Lumière ; Lyon III-Jean Moulin. Pour ces évaluations dites de «retour» ou évaluations «secondes», le Comité a privilégié une approche sélective, en s'attachant à percevoir les grandes évolutions que les établissements ont connues depuis leur première évaluation, en s'appuyant sur les recommandations qui avaient été formulées et en sélectionnant quelques thèmes à approfondir.
 - 4 écoles : l'Ecole centrale ; l'Ecole normale supérieure ; l'Institut national des sciences appliquées ; l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.
 - 1 IUFM : l'Institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Lyon.
- D'autre part, le Comité a conduit l'évaluation du site universitaire à proprement parler.

Pour conduire cette réflexion transversale, le CNE a retenu un certain nombre d'axes d'étude :

- la région et la ville universitaire ;
- les locaux et les implantations ;
- les établissements et leurs partenariats ;
- les bibliothèques ;
- la recherche et sa valorisation ;
- les relations internationales ;
- la vie étudiante.

Pour mener cette étude, le Comité a tenu compte non seulement des 8 établissements évalués, mais aussi

des autres établissements d'enseignement supérieur non placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, tels que

l'Université catholique, l'École supérieure de commerce, l'École de santé militaire.

LES OBSERVATIONS DU CNE

Une juxtaposition de pôles locaux

L'ensemble régional est découpé en pôles locaux universitaires : ceux de Grenoble (PUG), Lyon (PUL) et Saint-Etienne (PUSE). La Région apporte un soutien important grâce à la mise en place d'une politique d'appels d'offres autour de thématiques retenues et un apport conséquent de bourses. Les objectifs et les procédures sont clairement définis.

Compte tenu de la puissance que représente cet ensemble régional, il est regrettable qu'il ne se coordonne et ne se structure pas davantage. Certains problèmes doivent certes se régler par la collaboration des établissements et des pouvoirs locaux, à l'échelle de la ville ou du site. Toutefois, une autre échelle de concertation est nécessaire - qui est au moins régionale -, dès que l'on envisage le développement de la recherche, la répartition et l'utilisation des grands équipements, le rayonnement international. Elle conditionne aussi une meilleure maîtrise des projets au plan scientifique.

Une richesse source de confusion

L'ensemble universitaire lyonnais est, en importance, le deuxième de France : il présente une palette très complète de formations.

Cette richesse même nourrit la complexité, la diversité des activités pédagogiques et scientifiques que la conurbation lyonnaise offre, et rend sa lisibilité difficile.

La carte des formations est, particulièrement pour les lettres, les langues, les sciences humaines et sociales, fort peu claire. Ces champs disciplinaires doivent être restructurés et coordonnés : c'est là une condition essentielle de la réussite scientifique de l'implantation à Lyon de l'ENS Lettres.

Pour la recherche, dont l'offre est importante, l'image reste confuse : les axes forts doivent être précisément identifiés et publiés.

Une multiplicité d'acteurs

Désormais, les politiques universitaires sont élaborées et mises en œuvre à travers l'intervention de multiples acteurs : le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, et son représentant, le recteur ; les universités, établissements publics autonomes ; mais aussi le préfet, auquel une circulaire de mars 1990 confie la programmation des équipements universitaires ; enfin, les communes, compétentes en matière d'urbanisme. S'y ajoutent les collectivités territoriales (Région, Département, Ville, syndicats de communes) qui, désormais, participent au financement du développement universitaire. Enfin, il est fait aussi appel au secteur privé. De multiples services techniques,

placés sous des tutelles diverses, interviennent dans tous les domaines.

Les décisions politiques ne devraient alors pouvoir émaner que de coordinations fortes, nourries d'une réflexion commune, et ne pas être la résultante de processus incrémentaux, découlant de l'enchevêtrement des responsabilités. Cette situation complexe, qui n'est pas propre à Lyon, y est particulièrement manifeste. On n'a pas le sentiment que les universitaires soient suffisamment associés aux décisions qui les concernent directement, mais eux-mêmes ne s'appuient pas assez sur une réflexion prospective. Le PUL devrait être avant tout le lieu de la réflexion commune et prospective sur le développement de l'ensemble universitaire lyonnais, ainsi que sur ses modalités de mise en œuvre et sur les conséquences des projets universitaires de toute nature.

La bibliothèque centrale à restaurer

Une attention particulière doit être portée à la restauration de la bibliothèque centrale. Il est indispensable de la réinstaller, sans pour autant en morceler les fonds, et faire en sorte que son implantation géographique favorise l'accès des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

Mais avant d'envisager la construction d'un nouveau bâtiment, il importe de résoudre les problèmes inextricables dont cette bibliothèque est victime, et la question cruciale de son statut doit être réglée. Il convient de créer un établissement public à caractère administratif. Les universitaires devraient être associés à la redéfinition des missions de cette bibliothèque, en veillant à bien maintenir sa liaison avec tous les établissements. Les autorités de tutelle doivent dégager tous les moyens juridiques et financiers nécessaires à cette fin.

Un dynamisme à exporter

L'ensemble universitaire lyonnais manifeste un grand dynamisme, et joue un rôle important aux plans local et national. Il est nécessaire qu'il renforce ses coopérations internationales avec ses proches voisins, et s'investisse encore plus dans les projets européens, afin d'y diffuser ses savoirs et savoir-faire.

Le pôle universitaire lyonnais

"Le Pôle universitaire lyonnais" est un instrument de coordination. Il ne s'est pas organisé, en priorité, comme un groupe constitué pour la défense d'intérêts locaux, ni comme un groupe de pression, comme cela a souvent été le cas depuis dix ans dans plusieurs sites universitaires.

Le PUL, réunissant les 6 établissements habilités à diriger des recherches, est issu de la volonté de ses

promoteurs d'avoir un dialogue régulier et des projets partagés, de lancer des initiatives, et de faire ce qu'aucun établissement ne peut mener à bien seul.

Compte tenu de la culture lyonnaise, de l'histoire récente des universités, il représente un grand progrès, et il est porteur d'espoirs, sans doute plus forts que ce qu'il a réellement la capacité de gérer. En effet, cette structure apparaît actuellement encore très fragile, car elle ne repose que sur le consensus et le dynamisme des hommes qui l'animent. Elle est aussi trop confidentielle, car au delà des manifestations publiques symboliques qu'elle organise, comme la rentrée solennelle des universités, beaucoup de ceux qui sont ses interlocuteurs naturels (milieux économiques, Chambres de commerce etc.) soit ne la considèrent pas comme un véritable partenaire, soit ignorent tout de ses objectifs et de son activité.

L'on peut s'interroger aussi sur sa composition même, trop restrictive : pourquoi exclure l'IUFM,

notamment, avec lequel tous les établissements travaillent, et d'autres établissements encore ?

La réflexion qui a été menée transversalement, à propos de l'évaluation des 8 établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du MENRT, dessine de nombreux champs d'intervention pour l'action interuniversitaire que pourrait conduire un PUL renforcé et doté de moyens efficaces. Ainsi, le PUL pourrait :

- être un centre de ressources pour unifier et renforcer l'image lyonnaise ;
- aider à mieux situer, parmi les multiples structures qui se sont créées à cette fin, la valorisation de la recherche des laboratoires universitaires et des grands organismes ;
- coordonner la réflexion et les actions de tous ceux qui s'intéressent à - et s'occupent de - la vie des étudiants ;
- favoriser le développement des formations en alternance.

LA RÉPONSE DU PÔLE UNIVERSITAIRE LYONNAIS

Nous avons demandé à François Juillet, qui anime le Pôle universitaire lyonnais, de nous faire part de ses commentaires sur le rapport du CNE.

Le Pôle universitaire lyonnais, souhaitant avoir un regard extérieur et indépendant sur sa politique, ses structures, son fonctionnement, ses activités et son insertion dans le milieu lyonnais, avait (en juillet 1994) demandé une évaluation au Comité national d'évaluation. Parallèlement à cette démarche, celui-ci terminait l'examen des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Lyon relevant de sa compétence. Avec la publication des rapports sur chacun des établissements, le Comité national d'évaluation publie un rapport de synthèse sur le site lyonnais dans lequel, simultanément, il analyse les politiques, les collaborations et les interactions entre les établissements examinés et comment celles-ci sont ressenties à l'extérieur, et présente l'évaluation du Pôle universitaire lyonnais, ce qui implique qu'il faut bien distinguer les commentaires concernant le Pôle, structure de concertation légère, et ceux relatifs au site dans toute sa richesse et diversité.

Le Pôle universitaire lyonnais, dans cette évaluation, a trouvé une réponse à ses interrogations et c'est avec un très grand intérêt qu'il en a pris connaissance. En effet, les remarques et recommandations émises confirment certains aspects dont le Pôle universitaire lyonnais avait conscience et dont il ressentait la nécessité d'y apporter une amélioration ou une solution, pour d'autres la nécessité de poursuivre et renforcer ce qui était initié ou entrepris ; enfin, certaines observations montrent clairement qu'elles résultent d'un manque de lisibilité, d'explications ou de communication.

Par rapport à une situation antérieure très typée, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche lyonnais ont ressenti, à l'occasion des discussions pour le plan «Université 2000», la nécessité d'une

certaine concertation afin d'harmoniser leurs points de vue et leurs positions sur les problèmes d'aménagement et de développement. Cette concertation s'est ensuite poursuivie d'une façon informelle, pour déboucher en février 1995 sur la création officielle de l'Association (loi 1901) Pôle universitaire lyonnais, regroupant les six établissements lyonnais habilités à délivrer des thèses. Le Pôle universitaire lyonnais est très conscient de cette fragilité institutionnelle, mais souhaite continuer dans cette voie, car cette fragilisation est une force. Elle oblige à aller de l'avant, à faire collectivement quelque chose, à travailler dans la confiance avec échanges permanents d'informations ; enfin, elle est une garantie contre une évolution vers une superstructure qui, à terme, pourrait se substituer aux établissements.

Le Pôle universitaire lyonnais est également conscient que tout n'est pas parfait, qu'il y a des améliorations à apporter, des évolutions à entreprendre, mais il faut reconnaître, à sa décharge, qu'il a hérité d'une situation difficile et complexe.

Si le site de Lyon, extrêmement riche et varié en établissements d'enseignement supérieur et de recherche de tous ordres, compte et existe fortement dans le paysage français, le Pôle universitaire lyonnais de son côté commence à compter et à exister dans le paysage lyonnais. Il s'affirme de plus en plus, outre le fait d'être le porte-parole des six établissements, comme une force de proposition et un outil de coordination stratégique. Cette orientation, de préférence à certaines actions développées actuellement, le conduit à renforcer le côté réflexion sur les problèmes auxquels doivent faire face les établissements (développement, aménagement, collaboration, ouverture, soutien...), pour une meilleure harmonisation des positions et politiques des établisse-

ments du Pôle universitaire lyonnais d'une part, et du Pôle universitaire lyonnais en tant que porte-parole et structure d'intervention d'autre part.

De l'analyse de certaines remarques du Comité national d'évaluation, il ressort qu'il y a un manque de lisibilité et de communication dans les établissements malgré des publications comme Confluent et Isotopes, en direction de l'extérieur, pour mieux faire connaître le Pôle universitaire lyonnais (ses projets, ses actions et sa politique). Sa structure extrêmement légère et ses faibles moyens en personnel et en financement sont en particulier un handicap pour ce type d'actions qui demandent du temps, des moyens pour surmonter les traditionnelles réticences, aussi bien des structures que des personnes.

Contrairement à ce que certaines remarques du Comité national d'évaluation pourraient laisser penser, la concertation à l'échelle régionale dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche est organisée et est très efficace. Le Conseil régional en est un acteur majeur, en concertation avec les autres collectivités territoriales et les différentes structures ou instances régionales ou locales concernées par ces domaines.

Le Pôle universitaire lyonnais, sans se substituer aux établissements, participe à son niveau à cette action et n'est pas un obstacle à cette concertation. Il obtient de la part des collectivités locales ou de la Région Rhône-Alpes des financements spécifiques pour des actions qui découlent de sa politique. Par contre, ces mêmes collectivités associent de plus en plus régulièrement le Pôle universitaire lyonnais à leurs réflexions aussi bien sur des problèmes d'aménagement que de développement.

Dans le cadre des grandes conférences de Lyon financées par la Ville de Lyon, c'est le Pôle universitaire lyonnais qui a été choisi comme maître d'œuvre de l'opération, avec mission d'y associer les autres établissements d'enseignement supérieur non membres du Pôle universitaire lyonnais. D'ailleurs ces mêmes établissements entretiennent des contacts plus ou moins étroits avec le Pôle universitaire lyonnais pour certaines actions ponctuelles qui sont conduites conjointement.

Parmi ces actions fédératrices et son ouverture sur l'extérieur, signalons trois réalisations exemplaires :

- le rôle de catalyseur du Pôle universitaire lyonnais, qui a initié une action de prévention contre le suicide des étudiants, financée par la Région Rhône-Alpes et à laquelle ont été associés activement et concrètement tous les établissements d'enseignement supérieur de Lyon quel que soit leur ministère ou tutelle de rattachement ;

- les conférences grand public organisées conjointement avec la Fondation Mérieux et l'Institut des sciences du vivant sur les grands problèmes de société d'aujourd'hui ou de demain (vieillesse et vieillissement-1995/1996, les maladies émergentes-1996/1997) ;

- la revue de vulgarisation scientifique de l'université Claude Bernard-Lyon I, Isotopes, étendue, avec les concours financiers du Ministère et de la Région Rhône-Alpes, à tous les établissements du Pôle universitaire lyonnais pour faire connaître au grand public les résultats de la recherche universitaire lyonnaise dans le cadre d'une politique de diffusion de la culture scientifique et technique.

Sur le plan régional, le Pôle universitaire lyonnais a d'étroits contacts avec le Pôle européen de Grenoble et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de ce Pôle. Des actions et des opérations sont conjointement développées (RMN, calcul, documentation...) entre Lyon et Grenoble. Il en est de même dans certains domaines entre Lyon et Saint-Etienne.

Pour l'ouverture internationale, comme chaque établissement développe sa propre politique, le Pôle universitaire lyonnais, vis-à-vis de l'étranger ou des étrangers, joue dans certains cas, aussi bien pour les collectivités locales que pour ses propres établissements, un rôle d'interface soit pour la diffusion d'information, soit pour l'accueil de personnalités ou d'entités scientifiques ou industrielles.

Citons par exemple : l'élaboration d'une nouvelle convention liant les établissements du Pôle universitaire lyonnais, pour que les étudiants étrangers qui viennent poursuivre des études dans le cadre d'accords officiels ne prennent qu'une inscription (celle de leur établissement d'accueil), celle-ci étant valable pour l'ensemble des établissements si ces étudiants souhaitent suivre des enseignements qui ne sont pas dispensés dans leur établissement d'accueil.

Enfin, il faut rappeler que le Pôle universitaire lyonnais est une entité composée uniquement d'universités et d'universitaires qui étudient, traitent et règlent leurs problèmes entre eux, avec leur milieu et leur environnement. Il a créé une culture de réseau qui se développe et une dynamique qu'il faut entretenir et renforcer.

Ces quelques éléments complètent, renforcent, éclairent certains aspects du rapport d'évaluation du Comité national d'évaluation.

François Juillet

**Le rapport «Réflexions à propos du site universitaire lyonnais»
est consultable sur le site <http://www-cne.mesr.fr>**

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier / Conception-rédaction : Carole Granié
Edition-diffusion : Francine Sarrazin